

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-22, L. 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté n°2023/74 du 05 octobre 2023 portant délégation de fonctions aux Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public de Services n°25007 ayant pour objet la conclusion d'un contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Dans Moi ».

DECIDE :

Article 1 : de confier le marché n°25007 de Services à :

| Décision n° | Attributaire | Objet | Montant T.T.C |
|-------------|--|---|---|
| 2025/15 | COMPAGNIE Paracosm 31700 Blagnac | Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Dans Moi » | 4 200 € Cession du Spectacle + 1 343,20 € les frais de transports et de repas |

Article 2 : de signer le marché de Services mentionné à l'article 1 pour 3 représentations le mardi 18 mars pour 2 représentations scolaires et le mercredi 19 mars pour 1 représentation tout public.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 3 juillet 2020
SANNOIS, le 30 janvier 2025

Bernard JAMET

Maire de Sannois
Vice-président de la
Communauté d'agglomération Val Parisis



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services



Exécutoire en vertu de l'article L. 2131-1 DU CGCT

A.R. du ... 04 janvier 2025 ...

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2025-0130 - DC2025-1500

Publiée le ... 04 janvier 2025 ...